

Loi du 1er février 1868 sur le recrutement de l'armée et l'organisation de la garde nationale mobile, suivie des lois antérieures auxquelles il y a lieu de se référer..

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Loi du 1er février 1868 sur le recrutement de l'armée et l'organisation de la garde nationale mobile, suivie des lois antérieures auxquelles il y a lieu de se référer.. / Ministère de la guerre

Auteur(s) : France Ministère de la guerre

Adresse bibliographique : Paris : Dumaine, 1868

Description matérielle : 1 vol. (1 p. 40 p.) ; in-8

Sujet(s) : Sciences, art et histoire militaires